Martigny, vendredi 20 février 1931. *71me année* **Ce numéro comprend 6 pages** No 22.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :
Canton . . . 8 ct.
Suisse . . . 12 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 15 ct.
RÉCLAMES :
Canton . . . 20 ct.
Suisse . . . 30 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 45 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Courrier de Berne

Crise économique et protectionnisme

(De notre correspondant particulier)

La commission du Conseil national s'occupant de l'examen du projet de tarif général des douanes a reçu plusieurs dizaines de requêtes émanant d'un grand nombre d'industries suisses. Ces gens d'affaires à une exception près, supplient le gouvernement et les Chambres de leur venir en aide, de les secourir dans leur détresse, .de les seconder dans leur lutte contre la concurrence étrangère — qui devient toujours plus ardente et forcenée — en élevant les tarifs douaniers qui concernent leurs branches respectives d'activité. Ces pressantes démarches ont ceci de tragique, qu'elles témoignent de l'intensité de la crise économique qui sévit actuellement dans notre pays.

Dans l'industrie de la chaussure, on affirme que la situation est intenable et que l'intervention des moyens administratifs de lutte contre les entreprises du dehors est devenue une urgente nécessité. De même, notre industrie de la tapisserie serait aux abois, et il faudrait sans plus de retard exhausser les barrières douanières, sous peine de voir sombrer une industrie qui produisait plus du tiers de la consommation indigène. Et encore l'industrie du meuble qui se plaint de voir le meuble de luxe importé traité comme le meuble de cuisine. La cellulose souffre intensément de la concurrence que lui livrent les industries similaires allemandes.

Même concert de désolation de la part des filatures. l'industrie du coton s'étant prodigieusement développée, depuis quelques années, en Asie. Et de même pour la laine, et encore pour les industries accessoires du bâtiment, et encore pour les machines à calculer, et pour les crayons ! Les exportateurs de broderie, seuls font exception à cette règle calamiteuse et craignent qu'une élévation de droits d'entrée ne provoque une hausse funeste des prix de détail dans le pays.

La commission du Conseil national a, en général, reconnu le bien-fondé de ces requêtes et décidé en principe de faire droit aux demandes des pétitionnaires et de les sauver de la débâcle, de la ruine et de la misère. En ce qui concerne les branches textiles et de la chaussure, on a demandé au Conseil fédéral un nouveau rapport et des conclusions.

Tout cela donne à réfléchir sur l'étendue de la crise mondiale que nous traversons. A l'heure où les économistes les plus distingués réclament le désarmement douanier comme unique solution propre à provoquer une détente internationale et une reprise générale des affaires, chaque Etat, subissant la pression de ses propres industriels s'emmure dans une forteresse économique de moins en moins accessible. On supprime toute perméabilité douanière. On s'enferme farouchement et on s'isole avec une systématique frénésie.

Ce n'est pas ainsi que l'on secouera le marasme déprimant des affaires et que l'on infusera à nouveau à l'organisme économique mondial le sang jeune et tonique dont il a besoin pour vaincre sa léthargie. Cette politique de protectionnisme à outrance, pratiquée systématiquement par tous les Etats au moment où une détente générale devrait se produire et une ère de liberté s'ouvrir pour le monde des affaires, prouve que les efforts généreux de quelques-uns sont, pour l'instant du moins, une pure utopie, et que l'Europe court le risque de se débattre longtemps encore dans les affres d'une crise dont on ne saurait entrevoir l'issue.

En attendant, nos industries indigènes doivent subir les assauts furieux, incessants et toujours plus menaçants d'une concurrence étrangère qui ne désarme pas. La panacée universelle demandée au gouvernement est naturellement un très efficace moyen de lutte. mais elle a pour conséquence fatale d'augmenter le prix de vente de la marchandise. le prix d'achat des matières premières et les salaires. d'où augmentation générale du prix de la vie et diminution sensible de la capacité d'achat de notre monnaie. Ajoutez-y les difficultés plus grandes auxquelles se heurtent, par mesures de représailles, nos grandes industries d'exportation, et vous aurez une idée des notes plutôt sombres qu'offre le tableau général.

Mais le peuple suisse est un peuple sain. fort et laborieux et son travail acharné et intelligent l'aidera à surmonter victorieusement une crise qui ne peut durer indéfiniment, mais contre laquelle nous en sommes réduits présentement à lutter avec les seules armes protectionnistes qui sont à notre disposition.

P.

Le contemporain

La vie semble être un tourbillon qui vous happe et vous empêche de juger ; car, outre qu'il y a quelque inconvénient à être juge et partie, regarder autour de soi, c'est se donner l'air de l'homme « qui n'a rien à faire », et, à notre époque, il est répréhensible de n'avoir « rien à faire ». Voir autour de soi, c'est passer pour un maniaque.

Les interviews perdent toujours de leur valeur du fait qu'ils sont préparés à l'avance ; du reste. il n'est pas besoin d'interviewer l'homme moderne : il se trahit certes assez de lui-même ; il est assez extérieur !

Sa journée, qui n'a pas une seule densité, contient deux sortes de temps : le temps du travail et le temps libre ; le travail est nécessaire, il faut de l'argent, on n'y peut rien ; les sièges se polissent et le frottement contre le dossier fait une marque brillante dans le dos de l'habit. tant pis ! les huit heures passent relativement vite ou comme elles peuvent, c'est égal ! elles sont plus ou moins sacrifiées.

Mais voici le temps libre ; que fera notre homme ? vivra-t-il enfin ? Distribuera-t-il subtilement ses instants au gré de ses goûts et préférences ? — Non, les goûts et les préférences n'existent presque plus ; le temps libre il le *dépensera* ; il se laissera aller et, inconsciemment, il recherchera le *mouvement* qu'exigent par réaction des nerfs qu'il a dû longtemps contenir : sport, gramophone, cinéma. romans d'aventures, etc.. avec l'âge la vitalité baisse vite : bientôt l'habitude prend le dessus et le mouvement ralenti des surprises du hasard dans le jeu de cartes suffit amplement.

Le temps libre, l'homme moderne le dépense en *distractions :* ce qui a toujours passé pour la meilleure manière de tuer le temps.

Voici un premier point établi : l'emploi du temps. Maintenant rapprochons-nous encore de l'homme, écoutons ses conversations : elles réalisent une mixture considérable de banalités ; la pluie et le beau temps ont bon dos ! Et. ce rien à dire essentiel aboutit fatalement ou bien au mépris tacite et réciproque des interlocuteurs (X dira en rentrant chez lui : quelle barbe cet Y. et vice versa). ou bien au prodige d'invention qu'est le pronostic. sorte de pari sans gage (le je te-l'avais-bien-ditisme est extrêmement répandu de nos jours). ou bien encore au cancan non moins répandu. qui possède cette particularité de commencer toujours la même chose (X fait une petite allusion méchante qu'on peut comprendre ou ne pas comprendre ; Y naturellement comprend ; il n'attendait que le signe et voici X et Y partis sur leur terrain favori. Outre ces trois cas. il peut encore se présenter l'éventualité d'une catastrophe narrée dans les journaux ; on ne manquera jamais de se précipiter sur cette aubaine qui permettra d'amplifier la conversation du « quelle horreur !» d'un fait divers.

Celui qui annonce le premier une catastrophe en retire une satisfaction intense.

Bref, l'emploi que fait de son temps et de sa langue l'homme moderne ne plaide pas précisément en sa faveur. L'éternel *homo sapiens* semble bien avoir de plus en plus comme caractère un manque absolu de personnalité.

Ce qui ne veut pas dire du tout du reste qu'il ait perdu de son intelligence ; seulement. étant appliquée à d'autres domaines. celle-ci n'a pas tardé à évoluer ; à présent, il faut être *débrouillard*. Le système D qui a pour principe : chacun pour soi et Dieu pour tous. c'est l'art de passer entre les gouttes et de se faufiler entre les lois : art qui ne nécessite évidemment qu'assez peu de style et d'intelligence théorique !

A cette déchéance de la personnalité correspond un esprit de foule toujours plus considérable ; l'homme moderne, avec l'anonymat du badaud, pense en foule et juge par la foule ; c'est le véritable règne de l'« *in medio veritas* » ; il semble que la conscience de chaque homme tende à disparaître pour faire place à une conscience collective ; la conviction d'un homme sera un critère négligeable, tandis qu'il en sera tout autrement pour un « bruit qui court » ; on ne conçoit la dignité personnelle qu'à travers l'opinion des autres ; la renommée a plus de poids que l'enseignement des sens « et de la peau nue » ; la mode écarte les préférences ; le snobisme est plus répandu qu'on le croit.

Déchéance de la personnalité, esprit de troupeau, mais alors, pensera-t-on où est l'homme ? En est-il réduit au stade de la machine à vivre faite en série ? — Non, si l'homme tend à perdre sa « manière », qui a fait sa grandeur, par contre. il a gardé son fond, qui a fait sa force, ses tendances instinctives. S'il se plie à l'esprit de la foule, par contre, dans le sein de la foule, il reste lui-même : ambition, orgueil, individu, en concurrence avec les autres.

Concurrence qui a abouti à la formation du « niveau social » au-dessous duquel, par exemple se place le ridicule ; le rire qui éclate est la manifestation involontaire de la joie (sardonique, disait Baudelaire) que procure à tout homme le spectacle d'un concurrent rabaissé ; le rire est une sorte de huée réflexe du « niveau social ».

Le cancan plus ou moins mal intentionné, comme le rire. (avec cette différence qu'on ne cancane qu'à deux ou à trois, tandis que toute une salle rira devant un clown) semble être aussi un indice certain de l'existence de ce « niveau social » qui a ses lois — (quel est celui qui parlait d'un contrat social) — Je ne citerai à titre d'exemple que la loi de la réciprocité règlementant le salut ; on entend couramment dire : « Je ne le salue plus, il ne m'a pas salué l'autre jour » etc, ; le salut n'est pas une marque de respect que « la valeur oblige », c'est une convention du « niveau social » ; le savoir-vivre n'a pas son critère dans la sensibilité, etc...

Bref, c'est au-dessus de ce « niveau social » que tâchera de s'élever tout homme, enclin de nature à rechercher l'idéal.

Seulement. pour ce qui concerne l'homme moderne. en l'état actuel des choses. je crains fort qu'il s'agisse moins d'idéal que d'ambition ; car si les mots n'ont pas changé, par contre leur sens a évolué — et je ne crois pas trop exagérer en faisant la remarque que très souvent. on confond le bien avec la *considération*, le beau avec le *luxe*, la civilisation avec le *confort* qu'amène la science et la culture avec le *temps perdu*.

L'idéal, c'est la considération ; il faudra *parvenir* à la considération, et pour cela. le prestige on aura plutôt tendance à le proposer qu'à l'imposer.

Le « niveau social » a toujours existé — l'antiquité du rire et des cancans le prouve — mais il fut peut-être un temps où ce « niveau social » par le fait d'une heureuse coïncidence s'appelait aussi public, parce qu'il avait ses auteurs et des maîtres. A notre époque, s'il existe encore des maîtres. ceux-ci recrutent leur public restreint tout près d'eux. dans leur sphère immédiate... et très loin, tout à l'opposé si loin qu'on peut se demander s'il n'y a pas une irréparable cassure entre les deux pôles, il y a l'autre tendance. contraire. la tendance moderne qui s'est affirmée du moment où. froidement, on a posé l'équation : argent - valeur, ce en quoi on n'aurait pas eu tout à fait tort. pour autant qu'on eût gardé la « manière ».

Ainsi sont les choses : pourquoi s'étonner ; il n'y a peut-être là absolument rien de nouveau essentiellement ; mais. étant donnée la tendance qu'ont les extrêmes de s'éloigner l'un de l'autre avec l'augmentation des écarts, le contraste a fini par devenir plus frappant, plus apparent : regardez la vie d'un artiste « pur » de nos jours.

Tout ceci n'empêche pas les hommes de dormir du reste ; la vie a des droits toujours plus exigeants. La gratuité est en train de disparaître tuée par le vivre coûte que coûte. La terre perd de sa valeur ; déjà certains recommandent de ne la plus défendre. Déjà certains sont prêts à accepter n'importe quelle paix, même honteuse.

Quoi de plus logique. le système D se moque de la manière, il ignore la honte !

J'imagine que le fait même pour l'homme d'avoir pu. un jour, concevoir Darwin. Lamark. le déterminisme. etc., est plutôt un indice de changement dans la mentalité que de progrès. d'évolution.

Qu'estce que le progrès dans les tâtonnements éternels ?

Jules-L. Papon.

Le parti du « Pilori »

Mercredi soir a eu lieu à la Salle Centrale la première assemblée publique de « L'Ordre politique national », le nouveau groupement créé par M. Georges Oltramare, directeur du *Pilori*.

Devant un nombreux public, le jeune publiciste a présenté un exposé sur la situation politique à Genève et expliqué le programme et les statuts de la nouvelle organisation. Il s'est prononcé très vivement contre le libéralisme et la franc-maçonnerie et a préconisé la lutte contre le socialisme et le retour aux anciennes traditions.

Nouvelles du jour

Les événements d'Espagne

L'amiral Aznar a constitué le ministère mercredi 18 février. Le programme du gouvernement comprend avant tout la nécessité de faire des élections municipales, puis celles aux députations provinciales avant de convoquer les élections générales. C'est la thèse soutenue depuis toujours par le comte de Romanones et M. Garcia Prieto. Les futures Cortès constituantes seront élues conformément à la constitution de 1876, c'est-à-dire qu'elles seront composées de deux assemblées : Chambre des députés et Sénat. Le gouvernement ne fait aucune objection à la revision des articles n'ayant pas trait au régime.

En plus d'examiner, de résoudre et de proposer aux Cortès une solution de thèmes aussi importants que ceux de la revision du régime paritaire, du code pénal et en général des décrets-lois, promulgués par la dictature, le gouvernement doit donner son opinion sur le problème de la Catalogne et sur ceux concernant la revision constitutionnelle. Il soumettra aux Cortès, fonctionnant comme constituantes, la revision des attributions des pouvoirs de l'Etat. Le gouvernement, désireux de donner une solution au problème de la Catalogne, offre de soumettre aux Cortès un projet dans lequel on prendra comme base de discussion le rapport de la commission extra-parlementaire de 1919, sous la présidence de M. Antonio Maura.

Le gouvernement offre aussi de présenter un projet fixant les conditions et les garanties afin qu'une ou plusieurs provinces puissent se constituer en région, ainsi que les facultés qui pourraient leur être éventuellement accordées.

L'état de siège et la censure sont maintenus.

L'amiral Aznar premier d'Espagne

L'amiral Aznar, de tendance libérale, bon officier de marine, qui était ministre de la marine dans le dernier cabinet renversé par Primo de Rivera en 1923, a accepté mercredi la tâche de constituer le ministère de la façon suivante :

Présidence du conseil. Amiral Aznar.
Affaires étrangères, comte de Romanones.
Justice, M. Garcia Prieto (marquis d'Alhucemas)
Intérieur, marquis de Hoyos.
Guerre, général Bérenguer.
Economie, comte de Bugallal.
Travail, M. Maura.
Finances, M. Ventosa (du parti régionaliste Cambo).
Travaux publics M. de la Cierva.
Marine, amiral Rivera.
Instruction publique : Gaston Marin.

Les nouveaux ministres ont prêté serment et sont entrés immédiatement en fonctions. C'est la vingtième fois que M. de Romanones prend possession d'un ministère.

Les élections municipales seront peut-être fixées au mois de mars ; deux mois après auront lieu les élections aux conseils généraux et, au mois de juin, les élections générales.

Les Cortès constituantes auront des attributions illimitées, c'est-à-dire qu'elles ne se limiteront pas à réformer quelques articles seulement de la constitution, mais pourront les réformer tous. Les principaux décrets-lois de la dictature seront abrogés. Le statut provincial pourra être modifié presque entièrement. En ce qui concerne le statut municipal, il sera modifié partiellement, étant donné que la partie relative aux finances municipales ne pourra pas être facilement remplaçable.

— L'Espagne est un pays d'instabilité ministérielle. De 1833 à 1923. soit pendant 90 ans jusqu'à la dictature de Primo de Rivera, 118 ministères se sont succédé à Madrid.

La brave garde-barrière

Un accident s'est produit mardi, vers 23 h. 15, au passage à niveau des Bergères, à l'entrée de Vevey. L'automobile de M. A. M., agriculteur à Chardonne sur Vevey. a enfoncé la barrière du passage à niveau, qui se trouvait fermée pour le passage du train de luxe Milan-Paris. L'automobile s'est arrêtée sur la voie nord. La garde-barrière Mme Lucie Roubaty s'est portée au devant du train en faisant des signaux d'arrêt et le train s'est arrêté à environ 200 mètres de l'automobile. Le mécanicien et le chauffeur ont été déblayer la voie et le convoi a pu continuer sa route avec quelques minutes de retard. M. M. a des plaies insignifiantes aux mains. L'automobile a subi quelques dégâts.

VALAIS

Dégâts des lièvres et des lapins de garenne

Nous avons l'avantage de pouvoir publier le rapport très documenté de la commission d'agriculture de la commune de Sion, sur les dégâts causés pendant le courant de cet hiver sur le territoire de cette dernière par les lièvres et les lapins de garenne. Il faut féliciter cette commission pour son enquête absolument impartiale et son rapporteur qui n'a pas craint de jeter un vrai cri d'alarme envers un mal qu'en haut lieu on croit de bon ton de traiter avec une suprême indifférence, si ce n'est parfois par des plaisanteries.

L'irritation commence à grandir dans les milieux agricoles sédunois et si l'autorité cantonale compétente veut continuer à se désintéresser de la question les propriétaires lésés sauront s'organiser pour que leurs droits légitimes soient sauvegardés. D'aucuns trouveront piquant ce conflit qui pourrait éclater entre les pouvoirs publics et les agriculteurs ; nous, nous trouvons simplement navrant que des gens qui triment et payent de lourds impôts pour leurs terrains se voient exposés à de grosses dépenses pour des actions éventuelles en justice. Si c'est ce que l'on appelle la protection des intérêts agricoles, ceux-ci sont en de bonnes mains ! Vraiment. Nous tiendrons les lecteurs du *Confédéré* au courant de la suite qui sera donnée à cette malheureuse affaire.

RAPPORT

sur les dégâts occasionnés par les lièvres et les lapins sur territoire de la commune de Sion.

A la suite de la lettre de l'Association agricole adressée à la commune et à la demande du Conseil communal, la commission d'agriculture, composée de MM. Crettaz, F. Meyer, Roch, Spahr, accompagnée de M. le Dr Wuilloud et du soussigné, s'est rendue samedi dernier 31 janvier :

Aux Fontaines, sur la route de Vex, M. Stalder s'étant plaint des dégâts causés par les lièvres dans sa plantation de pommiers plein vent. Nous avons constaté en effet un certain nombre d'arbres rongés plus ou moins gravement. Le mal n'est pas très important parce que le propriétaire, en homme prévoyant, dès qu'il se fut aperçu des dégâts, a pris la précaution d'entourer chaque arbre de bandes de toile de sac. Il a employé pour cela 15 à 20 sacs, mais a pu enrayer une partie du mal. Il n'en a pas moins un certain nombre de sujets gravement atteints.

Dans la plaine. — La commission s'est ensuite rendue dans la plaine où les traces de lièvres se croisent et s'entrecroisent à l'infini.

Nous avons constaté des dégâts chez Mme Vve H. de Torrenté où, sur 30 arbres environ, douze étaient plus ou moins attaqués, dont quelques-uns très gravement et peuvent être considérés comme perdus.

Chez M. Lorenz, plantations de hautes et basses tiges ; dans les premières quelques coups de dents, dans les secondes par contre le quart environ est taillé ou rongé plus ou moins gravement.

Chez M. Ernest Roch, pépinière où les plus jolis sujets, soit des greffes d'un an, de superbe venue, d'un mètre cinquante, complètement rongés malgré le grillage placé pour les protéger.

Plusieurs autres plantations de moindre importance avaient des sujets fraîchement endommagés.

A remarquer que tous ces dégâts ont été effectués en janvier et que chaque jour qui s'écoule voit s'agrandir le mal. Un remède s'impose, mais immédiatement et non pas seulement en automne.

A Châteauneuf. — Quittant le champ de carnage des lièvres, nous nous sommes rendus à Châteauneuf au domaine vinicole de M. J. B. Sauthier.

Là un triste spectacle nous attendait et nous avons été effrayés des dégâts qu'il nous a été donné de constater. Toutes les vignes des deux tiers du levant de la Crête de Maladeire sont infestés de lapins. Presque chaque cep a ses sarments dont tous les yeux supérieurs ont été mangés, un de ces jours prochains ce sera le tour des yeux de la base, soit ceux de la taille. Beaucoup de sarments coupés les uns à la base, les autres à mi-hauteur. Ceci pour les dégâts d'hiver, au printemps les lapins s'attaquent aux jeunes pousses, ce qui désorganise complètement l'harmonie du cep, aussi en voit-on beaucoup qui ne portent qu'un seul sarment par corne ou même pas du tout. Cela provient de ce qu'au printemps les bourgeons ont été broutés.

Nous avons en outre constaté que le lapin ne se contente pas seulement des coteaux ensoleillés, mais qu'il traverse la Crête de Maladeire pour aller commettre ses déprédations dans les vignes du revers. Nous y avons constaté, outre les traces laissées par ces animaux, beaucoup de ceps avec les yeux enlevés et des sarments coupés.

On les a vus dans les luzernières au bord de la route, ils n'ont par conséquent que celle-ci à traverser pour se trouver en plein vignoble du Mont d'Or et de Corbassières. Alors plus rien ne les arrêtera.

Les lapins qui se trouvaient au Bois d'Ardon se sont étendus jusqu'à Aven où ils causent également des dégâts considérables.

L'année dernière on en a tiré un au sommet du cône de Chatroz au pied du chemin de La Muraz, donc déjà en plein vignoble.

Outre le lapin, dans le vignoble le lièvre cause de gros dégâts surtout aux plantations, soit pendant l'hiver soit au printemps.

Si les lapins devaient se propager davantage, toute culture de vigne ou d'arbres fruitiers deviendra impossible sur le coteau. Les propriétaires ne pourront plus cultiver leurs terrains et ils ne tarderont pas de demander une revision des taxes, ne voulant pas payer un gros impôt pour des immeubles qui ne rapporteraient plus rien. On peut juger quelle en sera la répercussion sur les finances cantonales et communales, les vignes étant un gros poste d'impôt. Ce ne seront pas seulement les vignerons et les arboriculteurs qui seront lésés, mais toute l'économie cantonale et communale. C'est pourquoi, dans l'intérêt de son avenir, la commune de Sion doit envisager sérieusement cette grave éventualité.

Vu le rapport ci-dessus, la commission d'agriculture demande que la commune veuille bien faire une publication pour que tous les propriétaires qui auraient des plaintes à formuler puissent le faire, afin que la commune à son tour puisse faire taxer les dommages par les gardes. Ceci peut avoir une certaine importance pour une action éventuelle auprès de l'Autorité fédérale ou en cas d'action contre l'Etat du Valais, si les choses devaient être poussées aussi loin.

En effet, pour ce qui concerne le vignoble, si jamais les lapins peuvent y prendre pied, ce qui ne peut tarder, la reconstitution en plants américains deviendrait absolument illusoire, puisque tout serait anéanti soit pendant l'hiver soit surtout pendant l'été.

C'est pour ces motifs et dans l'intérêt financier de la commune que la commission demande que des démarches énergiques soient faites auprès du Conseil d'Etat afin qu'il prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour enrayer le fléau dans la mesure du possible, s'il en est encore temps.

Les lièvres menacent notre industrie fruitière dans la plaine et les lapins unis aux lièvres menacent d'anéantir notre vignoble entier.

Il n'y a que trois ans que les lapins ont fait leur apparition dans le vignoble de Maladeire et déjà le mal est immense et il s'accroît de jour en jour.

Pour la commission d'agriculture :

(signé) *J. E. de Riedmatten.*

Les dégâts des rongeurs à l'ordre du jour. — Les méfaits commis par les lièvres et les lapins de garenne deviennent un cauchemar pour le paysan. On ne peut lire un journal sans que l'on trouve des plaintes amères à ce sujet. L'autorité cantonale compétente prendra-t-elle enfin des mesures pour protéger les plantations, les pépinières, les vignes menacées, etc. ?

Les nombreuses doléances exprimées jusqu'ici dans la presse, concernant les dégâts causés par ces quadrupèdes, n'ont pas, que nous sachions influencé les autorités pour qu'elles prennent les mesures nécessaires afin d'enrayer ce fléau.

Dans la région de Saxon et Charrat, on a organisé des battues, moyen tout à fait inopérant. Il n'a que le seul résultat de chasser ce gibier d'une région à l'autre.

Combien a-t-on fait de victimes dans ces battues ? On serait tenté de croire que c'est là une comédie pour faire croire aux compagnards que les autorités vont permettre un massacre général de ces indésirables rongeurs, si nous n'avions pas le plus grand respect pour elles ! Dans une commune du district de Martigny, deux messieurs ont fait ces jours derniers une inspection pour constater les dégâts qui avaient été déclarés. Bien que tout le monde puisse constater que dommages il y a pas tous de la même gravité, bien entendu, nous pouvons prévoir d'ores et déjà qu'on fera à cette affaire un enterrement de première classe. Ces messieurs agiraient bien en faisant un rapport public de leur mission. Nous l'attendons. Peut-être faudrait-il qu'une région soit ravagée complètement, qu'il n'y ait plus un seul cep intact, pour que les enquêteurs voient des dégâts autrement qu'avec des lunettes ! Si certains heureux mortels ont un traitement qui leur permet de vivre honorablement, ce n'est pas là une raison pour prendre les doléances des paysans pour des choses à tourner en ridicule : on ne pourra soutenir le contraire.

Depuis cette enquête, il y a de nouveaux dégâts. Rien ne sert de réclamer, on n'en tient aucun compte. Il ne nous reste qu'un moyen : nous petits propriétaires campagnards, lancer une initiative pour la revision de la législation sur la chasse en ce sens qu'on déclarera le lièvre nuisible à l'agriculture et partant un animal qui devra disparaître de notre faune. Si cette revision privera certains gros ventres de belles parties de chasse, elle ferait par contre le bonheur de nos campagnards.

Finhaut. — *Ski.* — Le concours de ski prévu pour dimanche 22 février est renvoyé à une date ultérieure. *Le Comité.*

Montana-Vermala. — Au concours de vitesse pour ski du 15 février, M. Frédéric Schopfer, de Sion, arrive en tête du classement individuel et à une bonne distance des suivants. Parmi les participants nous remarquons le nom de M. René Besse de Martigny-Gare. Il se classe également parmi les seniors au concours de saut de ski au tremplin de Vermala.

AGRICULTEURS !!!

Rappelez-vous qu'en 1930, dans bien des régions du centre du Valais, seuls les arbres traités au

QUENOFIX

ont donnés de beaux fruits. Pensez au traitement d'hiver. **F. & L. Pralong, représentants, Sion. Tél. 3.60**

LE MEILLEUR APÉRITIF A PRENDRE SEC

"LUY" COCKTAIL

Produit suisse de qualité

Distillerie Valaisanne, S. A., Sion

Quousque tandem ? — Sous ce titre qui est celui de la célèbre apostrophe de Cicéron à Catilina, le *Briger Anzeiger* publie les lignes suivantes :

« Dans la salle des pas perdus de notre Parlement cantonal, si l'on peut appeler ainsi la modeste antichambre qui en tient lieu le bruit suivant a circulé lors de la dernière session du Grand Conseil.

Le Comité de l'Association agricole avait tenu avant la votation du 21 décembre, une réunion à laquelle M. le conseiller d'Etat Troillet avait fait un exposé en faveur de la loi de l'assurance incendie.

Comme le Conseil d'Etat n'a que voix consultative à ces séances M. Troillet dut se retirer pour la votation de la décision du Comité. Celui-ci vota alors une résolution qui se terminait comme suit :

« Dans sa majorité, le Comité a pris la décision d'engager les agriculteurs à voter oui dimanche le 21 courant en s'inspirant du bien de notre canton et de faire confiance à nos autorités. Le Comité. »

L'étonnement des membres du Comité de l'Association agricole n'a pas été petit, lorsque le No du 15 décembre de leur organe officiel *Le Valais agricole*, paraissait avec un texte modifié et avec les adjonctions suivantes :

1. *à voter OUI dimanche, le 21 courant ;*
et
2. avec en finale : *Votez OUI ! Le Comité.* »

De renseignements immédiats pris chez l'éditeur il ressortit que ces adjonctions étaient dues à M. le conseiller d'Etat Troillet qui avait de sa propre main modifié ainsi le texte de la résolution. On comprend la stupéfaction du Comité lorsque il vit un texte ainsi modifié publié sous sa propre signature.

Nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu de soumettre cette affaire à une enquête parlementaire, car M. le conseiller d'Etat Troillet, comme représentant du gouvernement, n'a que voix consultative à l'Association agricole ? »

Vignerons de Sierre et environs ! — (Comm.) Notre Cave coopérative se constituera définitivement dimanche, ce 22 crt, sous les auspices de l'Union suisse des paysans et du Dpt cantonal de l'Intérieur.

Cette journée doit faire étape dans l'histoire économique de notre beau vignoble sierrois.

Ces pampres magnifiques ont pu ces dernières années faire la joie des amateurs du pittoresque et de nos excellents crus. Malheureusement, le vigneron n'y a point trouvé son compte.

Si la vigne continue à bien produire, il n'en va point de même pour les prix, dont la dégringolade tourne en catastrophe.

Cette dégringolade des prix de nos vendanges doit s'arrêter.

Dimanche, nous lui dirons : Halte-là ! Car nous nous rendrons tous à Sierre, oui, tous les vignerons du district du soleil...

Le Comité d'initiative.

Réflexions de lune de miel. — Au cours de la dernière session prorogée du Grand Conseil nos officiers d'état civil ont eu les honneurs de chaudes discussions entre nos graves pères conscrits. L'affaire n'étant pas définitivement liquidée, nous saisissons l'occasion pour poser une petite question (fort intéressante pour nous à qui cela concerne au sujet des émoluments de ces honorables fonctionnaires.

En outre de leur traitement, nous ne contestons pas que ces messieurs puissent se faire remettre une certaine indemnité convenable pour l'établissement du contrat de mariage. On délivre maintenant au chef du nouveau ménage un livret de famille. C'est à ce propos, qu'animé d'une légitime curiosité, nous désirerions savoir pourquoi dans une commune du district de Martigny, rive gauche, ces livrets de famille coûtent fr. *2,50*, alors que les formalités du mariage sont déjà taxées 5 francs, ce qui fait bien en tout fr. *7,50* tandis que dans la commune de montagne voisine, ces mêmes livrets sont remis pour un franc et les autres formalités de mariage remplies sans qu'il en coûte un sou aux époux. Qui nous dira le motif incompréhensible de cette différence sensible qui s'élève à fr. *6,50* pour un seul contrat ? Les deux communes voisines que nous avons prises comme exemples sont pourtant régies par les mêmes lois cantonales !

Si cet écart énigmatique se justifie par des raisons que nous ne connaissons pas, qu'on veuille bien nous renseigner. C'est tout ce que nous désirons. Mais si cette anomalie, qui profite bien à quelqu'un pensons-nous, n'a pour elle aucune justification, que l'autorité compétente y mette donc ordre sans retard et sans négligence.

De futurs papas.

A chacun sa place au soleil ! — *On nous prie d'insérer :*

En matière d'impôt, l'Etat ne néglige personne ; pour certaines questions il en va tout autrement ! Voici, parmi tant d'autres, un cas de partialité qui se pratique chez nous depuis un certain nombre d'années :

L'Etat du Valais reçoit chaque année des vagons de plants américains en gare de Bouveret où ils doivent être désinfectés avant d'être introduits en Valais, ceci est très régulier, mais, ce qui ne l'est pas, c'est que pour faire ce travail il engage des ouvriers qui sont au bénéfice d'une retraite des CFF de 8-9 fr. par jour. Que cette retraite soit méritée, nous n'en discutons nullement cependant, ce qui nous surprend, c'est que l'on ignore certains pauvres diables qui n'ont pas même un morceau de pain à donner à leurs enfants, comme c'est le cas dans bon nombre de familles de notre localité. Que l'on tienne compte de la couleur politique, passe encore, mais qu'au moins ceux qui ont déjà la bouche pleine renoncent par pudeur à opter toujours pour la vache qui se laisse le mieux traire ; voilà une chose qu'il sera difficile à obtenir si l'Etat ne se met pas au dessus des appétits de ce genre d'affamés. Ou bien, qu'on leur alloue donc un subside de chômage à ces pauvres retraités ! On se demande vraiment si en Valais les électeurs se laisseront encore tondre de la sorte et accepteront sans récriminations cette partialité évidente dans la répartition du pain auquel l'ouvrier de toutes les convictions peut prétendre en échange de son travail.

Un chômeur.

Les moutons n'aiment pas le foin étranger ! — Le *Confédéré* publiait dernièrement un appel fort bien inspiré de l'*Union suisse des Paysans*, engageant les propriétaires et marchands de bétail à manifester leur esprit de solidarité en achetant du foin suisse, abondant et de bonne qualité.

Malheureusement les meilleurs conseils ne sont pas les mieux suivis même par ceux qui, les premiers devraient prêcher d'exemple !

Des bruits courent. Est-ce vrai qu'un citoyen influent et gros propriétaire de plus de cent moutons dans une commune viticole a fait l'acquisition à l'extrême frontière de l'ouest, d'une forte quantité de foin venant indubitablement de l'étranger ? Est-ce vrai que les moutons ne font pas honneur à ce fourrage de qualité très inférieure, acheté peut-être à un prix bas, et qu'ils préféreraient certainement la bonne pâture parfumée que leurs congénères broutent dans la vallée de Bagnes ? Hélas, les beaux jours passent vite. Pauvres moutons, sacrifiés à la spéculation qui fait fi du patriotisme et de la solidarité nationale !

Pauvres producteurs de foin indigènes qui manquez d'amateurs, consolez-vous ! On continuera à soutenir la généreuse terre nourricière dans l'éloquents discours les jours de festival. Et cela peut suffire à votre bonheur. *Un sceptique.*

A l'usine du Bois-Noir. —

Adjugés le 3 février, les travaux pour la protection du canal d'amenée des eaux du Rhône à l'usine lausannoise du Bois-Noir ont commencé le 6 et se poursuivent dès lors activement. Ils comportent deux lots: un d'une longueur de 262 mètres, dès la prise d'eau au Rhône, comportant une conduite voûtée en béton armé reposant sur des fondations également armées ; autre, d'une longueur de 220 mètres, en aval du premier, consistant dans la pose, sur le canal, d'un dallage plat, également armé. Les deux sont confiés à des entrepreneurs de Lausanne.

La construction de la conduite voûtée du premier lot se fait au moyen de cintres montés sur des galets mobiles qui sont déplacés au fur et à mesure du travail. Pour faciliter le montage de ces cintres, l'entreprise a acheté à Villeneuve et amené au Bois-Noir, sur camion, une embarcation pontée qui a été placée dans le canal, où elle vogue et s'ancre et sur laquelle prennent place les ouvriers chargés de monter les cintres, base de la voûte.

Le dallage de la partie inférieure du canal s'opère d'une façon aussi pratique qu'ingénieuse. Sur les murs latéraux en béton armé du canal sont posées à plat, à deux mètres de distance les unes des autres, les poutres en double T à grands rebords qui sont armées et sur lesquelles est coulé le ciment qui, une fois pris, constitue une dalle armée entre deux poutres de fer. Bien que coulées isolément, ces dalles sont rendues solidaires par une armature, qui en rend impossible toute dislocation, de sorte que, finalement, c'est un bloc formant une seule et longue dalle reposant sur des poutres en fer, dalle qui, d'une extrémité à l'autre, recouvre la partie inférieure du canal. Le travail s'opère d'une façon rationnelle et méthodique, de sorte que, l'imprévu étant réservé, on prévoit que dans quatre-vingts jours, soit vers le 10 mai, il sera achevé et le canal d'amenée de l'usine, à l'abri des irruptions d'eau et de débris du Saint-Barthélemy.

1ère fête cantonale des tambours et fifres. — Le joli bourg de Viège a été choisi pour recevoir les tambours et les fifres valaisans le 3 mai prochain (en cas de mauvais temps le 14 mai). Ce sera pour l'association cantonale des tambours et fifres, fondée le 3 décembre dernier à Villa, sa première grande manifestation.

Les membres isolés et les corps participeront aux exercices suivants :

1. Concours facultatif pour membre isolé et pour section.
2. Concert : Chaque corps doit produire un morceau à son choix.
3. Ensemble : Le morceau d'ensemble imposé pour les fifres et tambours est la marche d'ordonnance No 2.
4. Pour le grand cortège les corps sont invités à étudier la marche dite « la Bas-Valaisanne ». Le comité cantonal fera parvenir la marche annotée aux membres qui la demanderont.

Tous ces exercices, auxquels le public est aimablement invité, se dérouleront dans les jardins de l'Hôtel de la Poste de 13 h. 30 à 17 h.

Les participants sont priés de s'annoncer au comité avant le 15 avril. Les frais de transport sont à leur charge ainsi que le dîner fixé à 3 fr. 50.

Le comité cantonal se chargera de procurer à des prix avantageux des instruments, tambours et fifres, aux membres qui en désirent.

La sympathie que l'Association a trouvée dans le public valaisan et du dehors est un encouragement pour les organisateurs de la première fête cantonale. Que les corps et les membres isolés s'exercent dès maintenant et que les tambours et les fifres non encore groupés se hâtent de former de nouveaux corps qui s'ajouteront aux 14 sections déjà constituées.

Le Comité cantonal des tambours et fifres à Villa-Sierre.

Qualités professionnelles et commerciales

Bien que la situation économique générale, les tendances modernes de la rationalisation et d'autres problèmes de cet ordre raréfient la demande d'employés de commerce et de bureau, il convient de ne pas perdre de vue que le personnel véritablement qualifié et bien préparé n'a que peu à craindre de l'évolution qui se poursuit. Ce sont surtout les employés occupant les postes inférieurs, insuffisamment ou unilatéralement préparés, ou encore ceux ne possédant pas les aptitudes nécessaires qui sont exposés au chômage et à l'insécurité constante. Le jeune commerçant bien doué et actif trouvera dans les entreprises commerciales ou les administrations, diverses possibilités de développement et d'avancement susceptibles de le satisfaire.

Il ne saurait d'ailleurs être question d'une seule profession commerciale. Partout où l'on achète et l'on vend, où l'on administre, pour ainsi dire dans toutes les branches, l'on rencontre des employés de commerce et de bureau. De petites entreprises des entreprises d'importance moyenne et de vastes établissements offrent diverses possibilités d'avancement. Tel employé réussira à s'élever dans la hiérarchie en mettant en valeur des connaissances acquises durant son apprentissage tel autre manifeste un goût prononcé pour la comptabilité ou la correspondance, et il trouvera sa voie en perfectionnant son savoir en ces matières.

Toutefois, pour réussir, l'employé doit posséder des aptitudes personnelles bien établies, avoir effectué un apprentissage sérieux, complet, et posséder la volonté tenace d'atteindre un but choisi par le perfectionnement systématique de son savoir professionnel.

Tout individu aspirant à faire son chemin dans les professions commerciales doit pouvoir faire état de certaines aptitudes et qualités, soit indépendamment d'intelligence, d'application, d'amour de l'ordre, de bon caractère que l'on exige dans toutes les professions, de réelles facultés d'assimilation et de compréhension d'un sens averti des réalités ; il doit avoir la mémoire des nombres et des noms, apprendre facilement les langues étrangères, posséder une belle écriture, savoir se présenter correctement. S'il désire, dans la suite, exploiter avec succès une entreprise propre ou remplir une fonction dirigeante, le jeune homme devra disposer d'un sens averti des affaires, avoir le goût de l'achat et de la vente du talent d'organisation, un esprit prompt à saisir et à décider, une certaine audace ; il devra savoir assumer ses responsabilités, enfin disposer d'une certaine autorité dans ses rapports avec les hommes.

Les parents ont le devoir impérieux de se rendre compte si l'enfant qu'ils destinent aux professions commerciales possède véritablement les aptitudes indispensables. Les Sociétés de Commerçants (dont il existe 23 sections en Suisse romande, 82 sections en Suisse allemande, 3 sections au Tessin) de même que les conseillers de vocations, dans les localités importantes prêteront volontiers leur collaboration. Si les conditions requises ne sont pas remplies, il faut renoncer délibérément à faire du jeune homme examiné un futur commerçant. Il y a nombre de professions dans l'industrie et les arts et métiers dont les exigences sont moindres que celles nécessaires à la pratique d'une activité commerciale. Seuls les éléments bien doués, bien préparés, ayant de l'initiative et de la persévérance réussiront dans cette dernière.

Au surplus, il convient de ne pas perdre de vue que certaines capacités professionnelles très importantes ne peuvent se développer que par une initiation pratique progressive. C'est dire qu'un soin tout particulier doit être apporté au choix de l'entreprise ou s'effectuera l'apprentissage.

Aux C. F. F. — L'Administration des CFF du 1er arrondissement vient de transférer M. Clovis Levet, actuellement à Charrat, au même titre comme chef de station de 2me classe à Chamoson, en remplacement de M. Alphonse Perrier, décédé.

Radiophonie. — *On nous prie d'insérer :*

Un comité d'initiative s'est constitué à Lausanne ; il groupera les auditeurs et amateurs sans-filistes de la Suisse romande ; le but de cette association d'utilité publique sera de participer à l'essor de la radio-diffusion ; elle réunira les desiderata des sans-filistes et défendra leurs légitimes intérêts.

Le radio-club de Lausanne vient d'être reconstitué ; son comité a assuré son appui en envisageant la fusion des deux groupements.

Avant de pousser plus loin leur étude, les deux comités intéressés seront heureux d'avoir l'avis des sans-filistes romands. Ceux-ci voudront bien faire connaître, par écrit, leur point de vue au soussigné et lui faire savoir s'ils sont disposés à adhérer à une association des auditeurs de la radio-diffusion romande.

E. H. Radelfinger, case Gare, Lausanne.

Le garde-chasse et les renards. — Au sujet de l'article paru sous ce titre au dernier No, nous avons reçu une communication du Service cantonal *Chasse et Pêche*. Nous l'avons transmise à nos correspondants.

La lutte contre le goitre et le crétinisme

On sait que dans plusieurs cantons le sel iodé a été substitué au sel ordinaire, afin de prévenir le goitre. Une enquête a été faite dans un village préalpin du canton de Zurich où ce régime est en vigueur depuis sept ans. On a établi que les jeunes enfants nés depuis l'application de la prophylaxie sont pratiquement exempts de goitre. On peut donc espérer que cette infirmité, endémique dans bien des régions, disparaîtra avec la nouvelle génération.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

Parti radical de Sion

L'association du parti libéral-radical de Sion et environs organise pour le 8 mars prochain un grand dîner-choucroute à l'Hôtel du Midi. Ce sera une gentille occasion pour les radicaux sédunois et leurs amis de se retrouver et de passer quelques instants de belle gaieté et de franche camaraderie pendant cette période d'accalmie politique.

Le comité d'organisation a déjà mis tout en œuvre pour assurer la parfaite réussite de cette manifestation qui outre le côté strictement officiel, comprendra une partie récréative fort intéressante.

Il va sans dire que tous les amis politiques du canton sont chaudement conviés à participer à cette petite fête intime et qu'ils seront reçus à bras ouverts.

Le comité tient, dès aujourd'hui, des cartes de banquet à la disposition des intéressés et, disons-le franchement, il ne doute pas que ces derniers seront très nombreux.

Société sédunoise d'agriculture

La distribution des prix de cette Société aura lieu le dimanche 22 février 1931 à 14 h., dans la grande salle de la Vinicole de Sion (Place du Midi).

Cette cérémonie sera précédée d'une causerie sur la « Crise du lait en Suisse et les moyens d'y remédier », par un conférencier de l'Union suisse des paysans.

Cette conférence est publique. Tous les agriculteurs et tous ceux qui s'intéressent à cette question sont cordialement invités à y assister.

Prière de se rendre directement au local de la vinicole.

Le Comité.

MARTIGNY

Les inhumations de la paroisse de Martigny

Les familles des défunts sont priées d'aviser le fossoyeur en temps utile pour les ensevelissements. Les intéressés sont rendus attentifs à l'art. 21 du règlement du cimetière prévoyant que le fossoyeur doit être averti pour creuser la fosse au plus tard à midi, la veille de l'enterrement.

La longueur réglementaire des cercueils est de 2 mètres. Si cette dimension est dépassée, on est prié également d'en avertir tout de suite le fossoyeur, pour qu'il puisse prendre ses dispositions en conséquence.

Gym d'hommes

Samedi 21 crt, assemblée au Café Jules Farquet, à Martigny-Bourg. Départ de la place à 20 h. 30.

Les exercices de ce soir sont renvoyés.

Pharmacie de service

Pharmacie de service du 21 au 28 février : *Pharmacie Closuit, avenue de la Gare.*

Classe 1912

Les jeunes gens de Martigny-Ville et Bâtiaz, devant passer le recrutement cette année, sont priés de se rencontrer *samedi 21 février, à 20 h.*, au café de la Tour.

Cinéma « Etoile »

Voici ce qu'écrivait l'*Echo de Paris* à propos de : *Rapacité*, film qui passe cette semaine à l'Etoile :

Voici une belle production française tirée du roman d'Eugène Barbier et dont nous devons la réalisation à André Berthomieu.

Certaines scènes ont été justement applaudies, ainsi lorsque la ronde d'une danseuse fait naître en l'esprit des deux complices attablés dans un cabaret de nuit, la vision du dément qui tourbillonne et va se jeter contre les murs capitonnés de sa cellule.

L'interprétation, brillante, n'est pas le moindre attrait de ce film. Gaston Jacquet, qui affirme son talent à chacune de ses apparitions, est un rapace de grande envergure, et Florence Gray, sa complice, est excellente.

René Lefebvre s'est tiré à son honneur d'un rôle extrêmement délicat et difficultueux. Je ne sais s'il a poussé la conscience professionnelle jusqu'à étudier les fous de très près, mais son interprétation l'Edmond Chabert atteint de démence est d'une vérité poignante.

Cinéma Royal, *Avenue du Bourg*

Le Bel Age est éminemment celui des étudiantes et des étudiants. Ils vivent avec exubérance des jours que leur jeunesse illumine, dans un de ces collèges qui réunissent jeunes filles et jeunes gens pour parfaire leur éducation, ainsi qu'il en est coutume en Amérique. Facéties, brimades, ébaudissements, tous s'en donnent à cœur joie. L'amour, bien entendu, y montre le bout de ses ailes, mais il est rieur aussi, pour se mettre à l'unisson. Ce sont l'allégresse et les refrains d'avril, l'entrain insouciant des âmes juvéniles aux premiers chapitres du roman de la vie. Un match féminin de basket-ball, à la fin des études, y fait une attraction d'un singulier mérite. C'est un régal des yeux qui, bien que du plus pur modernisme sportif, est digne de l'ancienne Grèce où l'on poussait si loin la passion de la culture physique et du beau.

Ici, rien d'apprêté. Les péripéties du jeu commandent. Elles composent des tableaux vivants ou animent des actions rapides du plus joli imprévu. Est-ce une grave équipe d'athlètes ? Est-ce un chœur pimpant de jeunes filles ? A toutes les partenaires sont également dévolues la force et la beauté. Chacune, en caleçon court, montre un corps à la fois élégant et robuste, des formes en même temps vigoureuses et fines. C'est un match passionnant que les fervents du cinéma, autant que les fervents du stade, applaudiront passionnément.

En complément : un drame du Far-West *La Mauvaise route*, dans lequel nous admirerons les prouesses équestres des deux hardis cavaliers Tim Mac Coy et Rex Lease et le charmant visage de Jane Crawford, la délicieuse interprète de « Rose-Marie ». Ce film contient des vues superbes de prairies, entre autres la dernière, celle de la prairie en flammes est particulièrement réussie.

Imprimerie Nouvelle, Martigny
Téléphone 119 **A. Montfort** Avenue des Acacias

SUISSE

Le Carnaval rouge à Bâle

Alors qu'il se trouvait, mercredi matin vers 7 heures, dans un café de Bâle, un nommé Gubler, 36 ans, serrurier, de Bâle, marié, se prit de querelle avec deux commerçants accompagnés de deux femmes et qui, comme Gubler, avaient passé la nuit dans un bal de carnaval.

Soudain Gubler sortit un revolver de sa poche et tira sur un de ses antagonistes, Max Neugel, né en 1895, commerçant à Zurich, qui fut tué sur le coup.

Le meurtrier s'enfuit, mais fut bientôt arrêté par un agent contre lequel il voulut faire usage de son revolver ; mais l'arme s'enraya.

— Un drame de la jalousie s'est déroulé mardi soir dans un café du Petit-Bâle. Une sommelière qui n'était pas de service se trouvait avec des consommateurs dans un local attenant au café quand un de ses anciens amis repoussé par la jeune femme, entra dans la pièce et se précipita, un rasoir à la main, sur la sommelière, qui fut profondément tailladée au cou. Le forcené se jeta ensuite sur le nouvel amant de la jeune femme et lui porta un terrible coup de son arme au visage. Les deux blessés, ruisselants de sang, s'enfuirent en appelant au secours. Quant à l'agresseur, il se trancha la gorge et s'écroula mortellement blessé. Ses deux victimes ne sont pas dans un état désespéré.

Le doyen des Suisses

Jacob Schaffner mort mardi à Ormalingen, dans le canton de Bâle-Camp., était certainement le doyen de la population suisse. Il était âgé de 106 ans (une première information disait 104).

Schaffner était né le 1er juin 1825... alors que Charles X venait de monter sur le trône... à Anwil, petit village dans lequel les bruits du monde ne parvenaient guère. Cependant le vieillard se souvenait que lors des troubles de 1833, lors de la séparation des deux Bâle, les esprits étaient assez échauffés et qu'il y eut des bagarres.

Schaffner fit un apprentissage de charron à Zunzgen puis entreprit la « tournée » de compagnon. A pied, bien entendu, car à cette époque le chemin de fer était encore inconnu et quant à la diligence, elle n'était pas pour les « compagnons ». Le jeune charron travailla à Lausanne, d'où il regagna la Suisse allemande et s'installa à Winterthour. La guerre du Sonderbund, à laquelle il prit part, le ramena dans son canton et il trouva du travail à Rothenfluh chez un charron qui le payait douze batz — soit à peu près 1 fr. 70 — par jour. Il faut dire que la vie, à cette époque, était moins chère qu'aujourd'hui.

En 1857, Schaffner s'établit à Ormalingen, où il passa le reste de ses jours. En 1870, il ne fit pas l'occupation des frontières, sa santé laissant à désirer et le médecin militaire l'ayant dispensé en déclarant qu'il n'en avait plus pour longtemps.

Au Grand Conseil neuchâtelois

Dans une séance extraordinaire commencée jeudi le Grand Conseil a discuté l'initiative socialiste demandant l'introduction de la R. P. pour l'élection du Conseil d'Etat.

Après une longue discussion l'initiative a été repoussée par toutes les voix bourgeoises contre les voix socialistes, soit par 55 contre 36 voix.

Le Grand Conseil a commencé l'étude du décret concernant des mesures destinées à l'assainissement de la situation financière de la Banque cantonale, par suite de pertes s'élevant à un montant approximatif de 17 millions.

La majorité de la commission nommée à cet effet voudrait que le capital de dotation soit maintenu à 40 millions tandis que la minorité voudrait que ce capital soit réduit à 23 millions et que l'Etat supporte cette perte sèche de 17 millions.

A-t-il disparu au Cervin ?

Le comité central du Club alpin suisse a reçu de Morchenstern (Bohême) une lettre l'informant qu'Emile Nagel, membre du « Deutschœsterreichischen Alpenverein » est porté manquant depuis plus de trois mois. Il serait monté au Cervin en compagnie d'un alpiniste suisse dont il se serait séparé à Zermatt et se serait rendu ensuite dans l'Oberland bernois. La lettre suppose que des renseignements pourraient être fournis par les livres des cabanes des Alpes valaisannes et bernoises.

Les sections du Club alpin suisse pourront peut-être, par le contrôle des inscriptions sur les livres des cabanes, retrouver et suivre les traces du disparu.

Les accidents

Un terrible accident d'automobile s'est produit jeudi soir à Clarens. Une voiture genevoise se dirigeait du côté de Vevey lorsqu'en face de l'établissement des bains elle entra en collision avec une voiture de tramway qui venait en sens inverse.

Le conducteur de l'automobile n'eut pas de mal, mais son voisin M. Julien Schœri, hôtelier à Montreux, a été très gravement atteint. Il a été immédiatement transporté dans une clinique voisine où son état ne laisse que peu d'espoir.

Mme Schœri qui était au fond de la voiture ne semble pas avoir été gravement atteinte, mais elle est encore sans connaissance.

Quant à l'automobile, ce n'est plus qu'un amas de ferraille.

Commission romande de la ligne du Simplon

La Commission romande de la ligne du Simplon a tenu mercredi dernier, dans les bureaux de l'Union romande du Tourisme (Pro Lemano), à Lausanne, une importante séance, sous la présidence de M. Eug. Faillettaz, député et président de la Chambre vaudoise de Commerce.

Elle a pris connaissance avec plaisir des améliorations apportées par le projet de nouvel horaire, plus spécialement en ce qui concerne le direct 48, qui circulera toute l'année, et par la diminution très sensible de l'arrêt, à Lausanne, de la voiture Berlin-Brigue.

Par contre, la Commission a constaté avec une vive surprise que le direct 148 Paris-Delle-Lœtschberg-Milan sera dorénavant plus rapide que le meilleur train de la ligne Vallorbe-Milan, pourtant plus courte de 36 km. ! Cet avantage incontestable en faveur de la ligne du Lœtschberg est inadmissible après les sacrifices considérables consentis, en Suisse romande, pour le développement de la ligne Paris-Vallorbe-Milan. Il est dû, pour une large part, à la Compagnie de l'Est français qui multiplie les efforts pour accélérer la vitesse de ses trains en direction de la Suisse, tandis que le P. L. M. maintient malheureusement, une marche trop lente sur sa section Dijon-Vallorbe.

Des démarches seront entreprises par la Commission et la Direction du « Pro Lemano » pour tenter de remédier à cet état de choses.

Le croup. — Une forte épidémie de croup sévit en Haute-Maurienne (Savoie). On a relevé plusieurs cas mortels. Les maires ont pris des dispositions pour faire vacciner tous les enfants contre le croup.

— La neige tombe en abondance dans le nord de l'Espagne. Dans les montagnes, elle atteint une hauteur de deux mètres. Les écoles de plusieurs villages proches de la frontière française ont été fermées. L'Ebre commence à déborder.

La réforme du calendrier

On sait que l'Assemblée de la S. d. N. a décidé de convoquer en octobre 1931 une conférence internationale pour la réforme du calendrier. Une commission de la S. d. N. a étudié cette réforme depuis des années et soumettra à la conférence deux projets : un qui conserve la division de l'année en douze mois, mais répartit ces mois en quatre trimestres rigoureusement égaux de 91 jours l'un, ce qui donne 364 jours. Le 365me jour serait hors compte et appelé jour de l'An ; le jour bissextile serait également hors compte et se placerait entre le deuxième et le troisième trimestre. Dans ce système, les mois seraient alternativement de 30 et 31 jours ; chaque trimestre commencerait par le même jour de la semaine. Pâques deviendrait fête fixe et reviendrait chaque année le même dimanche d'avril. Cette réforme, moins radicale que celle que nous exposerons tout à l'heure, bouleverserait moins les habitudes et assurerait la transition de façon quasi insensible.

Le second système est plus radical, mais comporte le maximum d'avantages et de simplifications que l'on puisse demander de la concordance de l'année solaire et de l'année lunaire. Il prévoit une année de treize mois de 28 jours, partagés en quatre semaines, commençant chacun par un dimanche et se terminant par un samedi. Les jours de la semaine reviendraient toujours aux mêmes dates, de sorte que la date indiquerait à la fois le quantième et le jour de la semaine. Treize mois de 28 jours font 364, comme les quatre trimestres de 91 jours. Le jour supplémentaire serait, pratiquement, le 29 décembre, non compris dans le compte des semaines. Le jour bissextile serait le 29 juin et serait également hors de série. Le mois supplémentaire, nommé Sol, s'intercalerait entre les mois de juin et de juillet.

Les avantages pratiques de ce système sont considérables, mais en supprimant le trimestre et le semestre, il bouleverse beaucoup plus que l'autre les habitudes. Le semestre de six mois et demi peut encore se concevoir ; le trimestre, par contre, serait une notion à supprimer. Dans ce calendrier, Pâques tomberait toujours sur le 15 avril. Le jour de l'an, placé entre le samedi 28 décembre et le dimanche 1er janvier, prolongerait les fêtes de fin d'année. Noël serait célébré le lundi 22 décembre et suivrait toujours un dimanche. Pentecôte tomberait toujours sur le dimanche 8 juin.

En prévision des débats de la conférence d'octobre prochain, la Ligue pour le calendrier fixe a fait imprimer un calendrier pour 1931 permettant d'établir la concordance entre le calendrier actuel et le calendrier de treize mois égaux, dont l'adoption est proposée pour 1934.

✝

Monsieur Julien CHARREX et ses enfants Antoinette, Angèle et Arthur, à Martigny-Ville ;
Monsieur et Madame BACCHETTA et ses enfants Dominique et Arthur et leur famille, au Tessin ;
Monsieur Louis CHARREX et famille, à Magnot ;
Madame et Monsieur Emma ROSERENS et famille, à New York ;
Madame et Monsieur Julie FROSSARD-CHARREX, à Orsières ;
Madame Vve Eugénie GENOUD et ses enfants, à Martigny-Ville ;
Madame Marie GUEX, à Orsières ;
Monsieur et Madame Léon CHARREX, à Dôle ;
ont le regret de faire part du décès de

Madame Angeline CHARREX

survenue dans sa 37me année, après une longue maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, samedi le 21 crt, à 10 h.

Cet avis tient lieu de faire part.

✝

Profondément touchés des témoignages de bons souvenirs et de sympathie reçus de toutes parts à l'occasion du décès de Monsieur le Capitaine DELASOIE, sa famille et ses parents en expriment ici leur vive et profonde reconnaissance.

Bovernier Dimanche 22 février 1931

Grand BAL

au local de la Société „L'UNION"

BON ORCHESTRE. Invitation cordiale.

Cinéma „ETOILE", Martigny

„Rapacité"

Un drame qui vous empoigne

Restaurant du Grand Quai, Martigny

T. S. F. Téléph. 50 Tous les soirs dès 21 h. 30 les nouvelles par T. S. F. **T. S. F.**

C. Fröhlich

A vendre

à Monthey (Valais):

HOTEL

avec café-restaurant, en pleine exploitation. Situation premier ordre. 20 chambres. Chauffage central. Force hydraulique fournissant l'éclairage à l'hôtel

à Morgins:

CHALET-PENSION

28 lits. Chauffage central. Electricité. Entièrement meublé. Conviendrait aussi pour pensionnat (saison été et hiver). S'adresser au notaire **L. Couchepin,** à Martigny

---

Banque Tissières Fils & Cie

Martigny

Nous faisons:

Prêts hypothécaires
Prêts sur billets
Prêts en comptes-courants

aux conditions les plus favorables

Nous recevons:

Dépôts à terme 4½ %
Caisse d'épargne 4 %

entièrement garantie par dépôt de titres suisses, selon ordonnance cantonale de décembre 1919.

BOUCHERIE du CHATEAU, Monthey

Expéditions contre remboursement

Viande du pays 1er choix

BOUILLI	le kg.	2.20, 2.50, 3.—
ROTI	„	3.— 3.50
Salami, fabriqué par la maison, méthode italienne, garantie 1re qual. le kg.		6.50
Salametti	„	6.—
SAUCISSE DE MÉNAGE (grasse) fumée ou séchée	„	3.—
SAUCISSON	„	4.80
GRAISSE DE ROGNON	„	1.50

Charles Duchoud, boucher, **Monthey**

Téléphone 104

Importante maison de publicité engagerait de suite pour le Valais

bon acquisiteur

connaissant si possible la branche, ayant déjà voyagé et pouvant fournir de bonnes références.

Fixe, commissions et frais de voyages.

Offres écrites sont à adresser à Case Postale 5778, à Sion.

Agriculteurs !

Nettoyez vos vaches avec la **Poudre pour vaches vêlées** de la

Pharmacie de l'Abbatiale à PAYERNE

Prix du paquet : fr. **1.50.** Depuis fr. **10.**— exp. franco de port et d'emballage dans toute la Suisse. Pour faire retenir les vaches, prix du paquet : fr. **1.30**

Le Jemalt, une friandise!

Chaque maman connaît l'influence de l'huile de foie de morue sur la formation du sang et comme dépuratif chez les enfants faibles et scrofuleux. Malheureusement, beaucoup d'enfants ne peuvent pas bénéficier de l'action bienfaisante de l'huile de foie de morue à cause de son goût répugnant.

Nous avons résolu ce problème en parvenant à présenter l'huile de foie de morue sous une forme appétissante et d'un goût agréable. Ce nouveau produit se nomme Jemalt.

C'est vraiment une joie de voir les enfants prendre le Jemalt. Autrefois, une cure d'huile de foie de morue n'était rien moins qu'un tourment pour les parents et les enfants. Aujourd'hui tout est changé. Lorsque les enfants refusent l'huile de foie de morue ou ne la supportent pas bien, on leur donne du Jemalt, préparation savoureuse et facile à digérer.

Nous permettez-vous de vous envoyer un échantillon, afin que vous puissiez vous rendre compte vous-même de ce merveilleux produit? Nous vous l'adresserons par retour du courrier contre envoi du bon ci-dessous,

Le *Jemalt* est en vente dans toutes les pharmacies au prix de fr. **2.75** la boîte.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

(A découper)

Dr. A. Wander S A., Berne

Veuillez m'adresser un échantillon gratuit de JEMALT.

J'ajoute 20 cts. en timbres poste pour les frais de port.

Nom: .....

Rue: .....

Lieu: .....

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue!

J 8

Comment appelle-t-on ceci

Accroche-oeil! Il est destiné à capter le regard du lecteur et à diriger son attention sur l'annonce. Si elle est bien conçue, à coup sûr elle sera lue

Et vos annonces? Ne serait-il pas possible de les rendre plus efficaces à l'aide d'un dessin original et d'un texte frappant?

Nous saurons vous le prouver. Laissez nos rédacteurs et dessinateurs compétents travailler pour vous-cela ne vous coûtera que très peu mais vous rapportera beaucoup, car de meilleures annonces — ce sont de meilleures affaires.

les spécialistes de la bonne publicité

ORELL FÜSSLI ANNONCES

MARTIGNY : Av. de la Gare, tél. 2.52
SION Av. du Midi tél. 2.42

L'élevage des veaux et des porcelets

exige une alimentation économique de première qualité

Dem. les Comprimés Lactus à votre épicier

Farine alimentaire concentrée en tablettes de 600 gr. env. donnant chacune 6 à 8 l. de laitance. La caissette de 5 kg, franco poste Fr. 4.—, par 4 caissettes au moins franco gare Fr. 3.60

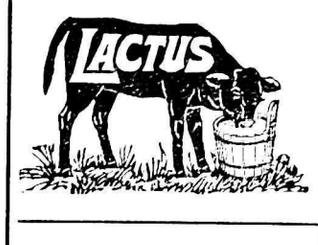

Comprimés Lactus fabrique à Sion

En vente partout

Pour cause de santé, **à vendre ou à remettre** à St-Gingolph Suisse, excellent

Hôtel-Pension

19 chambres, tout confort, belle installation. Grandes facilités de paiement.

S'adr. Me A. CHAPERON, notaire, Monthey et St-Gingolph.

A vendre environ 7000 kg. de

Foin et Regain

Coutaz-Gueron, St-Maurice.

Appartement

demandé par jeune ménage sans enfant, 3-4 chambres, confort, Martigny-Ville ou abords immédiats, de suite ou à convenir.

S'adresser sous chiffres *O. F. 22758 L., à Orell Fussli-Annonces à Lausanne.*

Malaga d'origine

en fûts prêtés: Fr. 1.60 le litre
en fûts gratuits: 1.80 „
en fiaschi gratuits 2.— „

A. Rossa, vins
Martigny

Grande Boucherie

Fs. Rouph, Genève

Rue de Carouge 36 bis, *tél. 42059*

EXPÉDIE :

Rôti de bœuf dep. fr. 2.50 le kg
Bouilli „ „ 2.— „
Graisse de rognon 1.50 „

Téléphone 42059

MOTOS

Demandez le nouveau catalogue

„Royal Enfield"

qui vient de paraître. Il est gratuit et n'engage à rien.

Maison Jan, Lausanne

Terreaux 10

AGENTS : MM. Cyrille Proz garage, Pont de la Morge; H. Pagliotti, garage, Martigny-Ville; Clovis Meynet, motos, Monthey.

BAISSE de prix

Accordéons 10 touches, 2 basses dep. fr. 9.50. Genre italien (21 T et 8 B) fr. 38.— et 44.— Violon-mandoline fr. 15.—. Zither fr. 19.—. Piccolo fr. 4.50 Clarinette fr. 28.—. Ocarina 90 ct. Harmonica à bouche fr. 0.30 à 15.—. Clairon-Tambour fr. 15.—. Gramophone fr. 45.—. Disques fr. 1.45. Instruments d'occasions, cordes, accessoires, réparations, bas prix.

Catalogue 1931 gratis

La ISCHY-SAVARY, fabricant Success. Ernest ISCHY Fils, PAYERNE 32

Cinéma ROYAL Avenue du Bourg

CETTE SEMAINE :

Une charmante comédie sportive, étourdissante de vie et de gaieté :

Le bel Age

Un excellent film du Far-West :

LA MAUVAISE ROUTE

Chevaux pour abattre

sont payés au plus haut prix

Pochon, "La Valaisanne", Lavey-Village

Téléphone 24

GUIDE-CORNES „SUCCÈS" réglable en tous sens. — Demandez-le à votre quincailler. — **Delacrétaz,** fabricant, **Echallens.**

Nouvel arrivage de

Mulets savoyards

Grand choix de **juments ragotes types Franches-Montagnes.**

Prix défiant toute concurrence — Facilité de payement — Vente et échange

Paul Rouiller & Fils, Martigny-Ville, tél. 27

Mesdames !

Profitez! Profitez!

Pendant quelques jours :

Café du Brésil

à **fr. 2.—** le kg.

Expéditions

Claivaz Frères, Martigny

Téléphone 170

Blocs

11 sur 18 cm.

de 100 feuilles perforées

papier blanc	**35** ct.
papier ligné	**35** ct.
papier quadrillé	**40** ct.

Rabais par quantité

Imprimerie Nouvelle, Martigny

A. MONTFORT

Taureau

A vendre un taureau, race d'Hérens, reproducteur, à choisir sur trois; tous primés au fédéral à 80 points. — S'adresser à Urbain Germanier, Balavaud-Vétroz

---

A LOUER

dans le Val Ferret,

Mayen

port 15 vaches. Vente de lait. Accès en automobile.

S'adresser à E. LOVEY, Orsières.

A LOUER

pour date à convenir,

Appartement

à l'Avenue de la Gare.

S'adresser sous 830 à Orell Fussli-Annonces, Martigny, qui renseignera.

A LOUER

Chambre meublée

chauffée. — Villa Sam-Suffy, route du Simplon, à proximité de la Gare, Martigny

---

Ne pas oublier que...

Dès qu'un homme a peur de [la grippe
Il doit se paver sans regrets,
S'il ne veut pas casser sa pipe
Le préventif sûr:
„Diablerets"

Viande désossée

pour charcuterie de particuliers, salamis, etc. Fr. 1.80 le kg.

Boyaux droits, 0 35 le mètre.

Expeditions - Demi-port payé.

Boucherie Chevaline Centrale

Louve 7, **Lausanne** H. Verrey

LA RENOMMÉE DES

ENGRAIS DE MARTIGNY

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable

Fabrications du pays, contrôlées par les Etablissements fédéraux de Chimie agricole

Agents de vente exclusifs en Valais:

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion